

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DFPE 18 Signature d'un avenant à la convention avec l'association Les Equipes d'Amitié, gestionnaire du lieu d'accueil enfants parents La Caragole à Paris (10e) pour l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2011.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date 28 juin 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant à la convention de fonctionnement du 22 novembre 2010 avec l'association Les Equipes d'Amitié ayant son siège social 8, rue Budé à Paris (4e) et lui propose l'attribution d'une subvention ;

Vu l'avis du conseil du 10e arrondissement, en date du 30 juin 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'association Les Equipes d'Amitié ayant son siège social 8, rue Budé à Paris (4e), un avenant n°1 à la convention de fonctionnement du 22 novembre 2010, dont le texte est joint à la présente délibération, pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents La Caragole situé 17, rue de l'Echiquier à Paris (10e).

Article 2 : Une subvention de 73.547 euros est allouée à l'association Les Equipes d'Amitié pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents La Caragole situé 17, rue de l'Echiquier à Paris (10e) au titre de l'exercice 2011 (n° ASTRE D06648 – n° SIMPA 20 846 – n° de subvention 2011_04933).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention, sera imputée au chapitre 65, article 6574, rubrique 64, ligne P003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2011 et suivantes sous réserve de la décision de financement.